du jeune agresseur qui se trouvait dans mon cabinet et que j'ai parfaitement reconnu. »

ARRESTATION DE L'UN DES AGRESSEURS

Grâce au signalement précis qui leur fut fourni des deux agresseurs de Mlle Rochette, les agents de sûreté Pruvost et Baudin ont réussi, mardi matin, à retrouver leurs traces et à arrêter le plus jeune.

C'est un manœuvre de maçon, Emile-Charles Duchâteau, 18 ans, rue Baudin.

Son compagnon qui est le plus coupable, puisque c'est lui qui a entraîné la jeune fille et lui a dérobé son argent, n'a pas été retrouvé. C'est un mécanicien, du nom de Eugène-Olivier Tort, âgé de 25 ans. Nous croyons savoir qu'il ne tardera pas à être mis à son tour sous les verrous.

Dans l'après-midi de mardi, Emile Duchâteau a été conduit au parquet. Après un très court interrogatoire, M. Houeix, juge d'instruction, l'a fait écrouer sous l'inculpation de vol et violences.

Charretiers indélicats

ILS DÉTOURNAIENT LES MARCHANDISES DE LEUR PATRON ET LES REVENDAIENT A UNE BROCANTEUSE.

MM. E. et L. Prate, négociants en huiles, graines et déchets, possèdent, rue des Postes, 109, à Lille, et à Wambrechies, des établissements entre lesquels des charretiers font fréquemment la navette.

Or, depuis quelque temps, MM. Prate constataient qu'un certain nombre de paillassons, de cordages et d'autres marchandises sortaient de leur usine mais ne rentraient pas dans leurs magasins.

Ils prévinrent M. Jénot, commissaire de police de la rue de Fives, qui eut tôt fait de découvrir les voleurs.

Le magistrat apprit, en effet, il y a quelques jours, qu'une brocanteuse de la cour Hulot, rue du Faubourg de Roubaix, Mme Wibaux, 49 ans, recevait fréquemment la visite des charretiers, qui déchargeaient chez elle des balles de paillassons.

M. E. Prate fut averti et se rendit avec le commissaire de police chez la brocanteuse. Il y découvrit une pile de paillassons tout neufs, qu'il reconnut aussitôt comme lui appartenant.

Mme Wibaux fut obligée de désigner les charretiers qui lui avaient vendu ces marchandises. C'étaient Albert Caucheteur, 27 ans, et Henri Dutholt, 47 ans, tous deux de Wambrechies.

Au poste de police, où ils furent amenés, ils commencèrent d'abord par nier. Puis Caucheteur, pressé de questions, se décida à avouer que depuis sept mois il frustrait journellement son patron de quelques marchandises. Son compagnon Dutholt dut, lui aussi, reconnaître sa culpabilité.

Les deux charretiers et la brocanteuse ont tous trois été laissés en liberté. Ils seront poursuivis respectivement pour vol et complicité par recel.

DANS LE TEXTILE

TENTATIVE DE CONCILIATION CHEZ M. SPRIET

Mardi, à 3 heures 1/2, les délégués du syndicat textile se sont rendus à la Préfecture et ont soumis à M. le Préfet quelques moyens de conciliation.

Vers 5 heures, M. Spriet fut mandé à la Préfecture. Il y fit, dit-on, plusieurs concessions, notamment celle de payer la durée supplémentaire 1/2 centime.

A 7 heures, les délégués du syndicat ont eu un nouvel entretien avec le préfet, mais l'accord complet n'a pu se faire.

On espère cependant que la grève sera terminée dans quelques jours.

A propos de la planète Vénus

Nous avons dit hier l'émoi qui s'était emparé des Lilloïs à l'aspect d'une étoile qui, vers sept heures du soir, brillait d'un éclat très vif dans la direction du Sud-Ouest. Cette étoile, nous l'avons dit également, n'était autre que Vénus, l'étoile du soir, l'étoile du berger connue de tout le monde. Mais les badauds l'avaient oublié.

Eh bien ! plusieurs journaux locaux, et même des journaux parisiens ont cru qu'une révolution s'était produite dans le monde des astres. « C'était, disent-ils, une apparition fantastique, mais réelle, d'une grande tâche lumineuse, un étrange météore lumineux affectant la forme d'une étoile à cinq branches... »

Tout doux ! Messieurs, consultez donc le dernier des paysans. Cet astre actuellement si éclatant, grâce à la limpidité de l'atmosphère, n'est tout simplement que la planète Vénus.

Les savants et les encyclopédies sont prolixes de détails sur cet astre.

Tout comme le soleil ou le lune, il a son lever et son coucher ; Vénus fait le tour du soleil en 225 jours. Son année est donc plus courte que la nôtre.

LILLE-CINÉMA

11-13, Parvis Saint-Maurice. — Aujourd'hui, à 4 heures, matinée ; à 8 heures trois quarts, soirée. Le plus beau et le plus intéressant des spectacles de famille. Tout le monde voudra se payer l'Ascension à la Tour Eiffel, admirer la majesté de l'Océan, à Saint-Jean de Luz, applaudir à l'Archange, superbe film artistique, la Bonne ménagère, une Opération malheureuse et toutes les nouveautés dramatiques et comiques de cette merveilleuse série.

Une manifestation à Moulins-Lille. — Nous avons dit hier que 100 à 200 ouvriers avaient manifesté devant l'usine Wallaert et avaient fait une conduite de Grenoble à M. Turot, habitant dans la rue de Thumesnil.

Inutile de dire que M. Turot proteste avec énergie contre l'appellation de « faux frère » que lui ont donné certains ouvriers. M. Turot nous a déclaré qu'il avait prêté son aide à M. Vanspranghe parce qu'il ne voulait pas qu'il y ait de victime de la grève. La grève est finie, dit-il, et tout doit être oublié.

Mardi soir, les manifestations ne se sont pas renouvelées.

ANIOS DÉSODORISANT SANS ODEUR 15, Rue du Louvre, PARIS

Assailli et volé ? — Mardi matin, vers 6 h., des agents trouvaient, sur un trottoir de la rue des Fleurs, un individu qui dormait à poings fermés. On le secoua, mais on le vit saisi d'une telle torpeur qu'on le hissa dans une charrette et qu'on le véhicula jusqu'au poste de police.

Quelques heures après, revenu à lui, cet individu, Oscar Lerouge, 60 ans, Grand-Route à Seclin, à l'estaminet Mettu, raconte qu'il était venu à Lille pour chercher du travail. Près de la gare, lundi, vers 11 h. du soir, il fut assailli par deux individus qui le terrassèrent et lui dérobèrent son sac contenant des outils.

Dans l'après-midi, un ouvrier trouvait, sur le nouveau boulevard, le sacoche de Lerouge. Il est probable que Lerouge n'a nullement été attaqué et qu'il a trop bien fêté le Papa...

ROUBAIX

A propos du travail de nuit dans la Boulangerie

Dans sa réunion du 9 janvier 1910, le Comité catholique de la paroisse Saint-Martin a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Le Comité catholique de la paroisse Saint-Martin félicite le comité d'études de la Fédération de la Jeunesse Catholique pour l'enquête qu'il a faite sur le travail de nuit dans la boulangerie, et l'encourage dans ses efforts pour essayer d'en amener la disparition.

« Il émet le vœu que les ouvriers boulangers retrouvent promptement avec le travail de jour le repos dominical, les joies familiales, le sommeil réparateur et les satisfactions légitimes dont ils sont privés.

« Il s'engage à user de toute son influence autour de lui pour disposer l'opinion publique en faveur d'une bienfaisante réforme que réclament à la fois la justice et l'humanité.

Vie de Thérèse Durnerin, l'amie des pauvres, lecture très édifiante, particulièrement recommandée aux personnes pieuses. — Se trouve à la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

Patronage Saint-Augustin. — Lundi a eu lieu la réunion de la société des V. J. H. du Patronage Saint-Augustin. La plus franche gaîté n'a cessé de régner pendant toute la réunion. Des discours ont été prononcés par M. Emile Cordenier, trésorier général et M. Marcel Equinet, président du Club ; ils ont été vigoureusement applaudis. Les sociétaires se sont quittés en se promettant de se réunir de nouveau à une date prochaine.

POUR LES FÊTES OFFREZ
LE GATEAU-UNION UNION-CAKE
aux fruits et liqueurs. (Le roi des desserts).
89, Grande-Rue et dans les bonnes épiceries.

Œuvre de la Bouchée de Pain. — Semaine du 3 au 9 janvier 1910. — Nombre de portions distribuées : Grandes personnes, 792 ; Enfants, 112. Total : 904.

Le nouvel alignement de la rue de l'Alouette. — Le projet de modification des alignements de la rue de l'Alouette vient d'être approuvé par arrêté préfectoral. Le plan d'alignement est déposé à la mairie pour qu'on puisse en prendre connaissance tous les jours de 9 h. à midi et de 2 à 5 h. du soir.

Mort dans une fosse d'aisance. — Un accident mortel s'est produit lundi soir, vers huit heures, chez M. Hector Toulemonde, rentier, rue Daubenton, 5.

Le domestique de ce dernier, Pierre Vanlaeck, 62 ans, rue Saint-Joseph, cour Toulemonde, 8, avait, samedi dernier, laissé tomber dans la fosse d'aisance, chez son maître, un petit vêtement d'enfant.

Il manifesta l'intention de descendre dans la fosse pour aller l'y reprendre. Mais il en fut empêché par M. Toulemonde.

Cependant, lundi soir, Pierre Vanlaeck, malgré la défense qui lui en avait été faite, profita d'un moment où il était seul pour mettre son projet à exécution.

Il enleva donc la pierre recouvrant la fosse d'aisance et descendit, s'y enfonçant jusqu'à mi-jambe.

Mais quand il voulut remonter, la chose fut fut impossible, car il n'avait pas pris la précaution de se munir d'une échelle.

Pendant près de trois quarts d'heure, le malheureux resta là, attendant que quelqu'un vînt le délivrer.

Enfin M. Toulemonde rentra et, ayant entendu les plaintes de son domestique, parvint à le retirer, non sans peine, et aidé de deux voisins.

Malheureusement, Pierre Vanlaeck était à bout de forces. Il expira cinq minutes plus tard.

M. le docteur Bellenghien, mandé près de lui, constata qu'il avait succombé, non à l'asphyxie causée par les émanations de la fosse d'aisance, mais à une congestion occasionnée par le froid.

Blessé en descendant du trottoir. — M. Charles Rué, 69 ans, trieur de laines, rue des Chalpendiers, cour Gauthier, 9, s'est fracturé la cheville, lundi soir, en descendant du trottoir, rue de Tourcoing. Il a été conduit à l'hôpital après avoir reçu les soins de M. le docteur Dubois.

Accidents de travail. — M. Moïse Fœlix, 50 ans, rue du Pays, 28, tisserand chez MM. Fr. Ferlié et Cie, a été blessé à la main gauche par un ressort, 15 jours de repos.

— M. Odilon Dendievel, 28 ans, de Dottignies, teinturier à la Société Anonyme du boulevard de Mulhouse, a été brûlé aux pieds par un appareil à teindre. 12 jours, docteur Diapa.

— M. L. Delannoy, 28 ans, rue Basse, à Touffiers, chef d'équipe de la meunerie Courouble frères, s'est fait une plaie contuse à la cheville droite par suite d'un faux pas. 20 jours, docteur Lepoutre.

— M. H. Depraetz, 32 ans, rue Linnée, monteur de bobines à la filature de M. Dazin-Motte, s'est fait des contusions au coude gauche en tombant. 15 jours.

Biscotine UNION 25 Petits Déjeuners Kolier, Thés, etc.
Produit de suralimentation
ROUBAIX, 69, Grande-Rue, ROUBAIX

Vol de linge. — La police recherche un ouvrier chauffeur, Jules Lefebvre, 28 ans, qui a pris la fuite après avoir volé une chemise de flanelle à un tisserand, M. Augustin Monnier, qui demeure en logement rue Bernard, numéro 70.

L'indélicat électricien. — Il y a une dizaine de jours, M. Smeets-Verschuigel, marchand de beurre, rue de Sébastopol, 101, constatait qu'on avait dérobé chez lui une montre en or pour dame. Cette montre valait 120 francs.

Le vol coïncidait avec la présence, chez M. Smeets, d'une équipe d'ouvriers électriciens chargés de l'installation d'un nouvel éclairage. Une plainte fut déposée le 8 janvier au commissariat et une enquête s'ouvrit.

Le chef de l'équipe d'électriciens découvrit alors l'auteur du vol. C'était un des ouvriers placés sous sa surveillance, Georges Dubus, 25 ans, rue du Moulin, 9. Ce dernier avait remis la montre volée à Marie Prauchet, femme Delobel, 32 ans, qui l'avait aussitôt engagée au Mont de Piété de Lille.

M. Smeets, étant entré en possession de la reconnaissance du Mont de Piété et de la somme de 30 francs qui avait été avancée lors du dépôt de la montre, a retiré sa plainte. Reste à savoir si la justice sera aussi clémente.

Le fraudeur. — Une arrestation. — Les préposés de douane Morio et Dannis ont de nouveau arrêté un fraudeur, mardi matin, vers 6 h. 1/4, au Chemin de Hallage.

Le fraudeur, Camille Rousseau, 31 ans, originaire de l'Aisne, était porteur de 27.000 allumettes de contrebande. Il a été remis entre les mains des gendarmes.

Un vol de déchets de tissu. — M. Pagès, commissaire de police du 3e arrondissement, a dressé procès-verbal pour vol et complicité de vol à Henri Couck, 35 ans, ouvrier apprêteur, rue Nabuchodonosor, 74; Sophie Delannoy, 67 ans, ménagère, rue de Lannoy, fort Desprez, 35; Marie Duprez, 54 ans, ménagère, rue Beaurewart, 8; Marie Moulin, 42 ans, négociant en chiffons, rue Monge, 21.

Tous sont impliqués dans un vol de 14 kilos de déchets de tissus commis à l'usine Motte et Millassoux, rue du Coq-Français.

Un incorrigible. — Henri Courtecuisse, 58 ans, tapissier, sans domicile fixe, a été arrêté hier, et conduit à Lille sous l'inculpation d'ivresse en récidive correctionnelle.

Arrestation d'un expulsé. — Les agents de sûreté Clarisse et Couillet ont arrêté, lundi soir, boulevard de Beaurepaire, Joseph Leemans, 49 ans, ouvrier de filature, rue de Beaumont cour Poissonnier, 10, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion. Leemans a été conduit à Lille.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS Lille

du 11 janvier

Naissances. — René Van de Meirsche, rue du Tilleul, 35. — Gustave Vercauter, rue de la Balance, 79. — Oscar Wullems, avenue Julien-Lagache. — Suzanne Liebert, avenue Julien-Lagache. — Marcel Wattez, rue de Coem, 148, « Trois-Ponts ». — Jeanne Métans, rue de l'Alma, fort Fresez, 64. — Marie Vae de Velde, rue de Lannoy, cour Boyaval, 27.

Décès. — Emile Dendauw, 23 ans, chauffeur d'auto, rue de Lille, 105, impasse des Arts. — Anatole Lemaire, 50 ans, peintre en bâtiments, rue de Blanchemaille. — Adèle Stien, 62 ans, e. p., rue Solférino, 8. — Robert Tyvaert, 19 ans, c. p., rue de Denain, 73, 2e cour Dhalluin.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX
5, rue du Château, 5

Séances des 6, 8 et 9 janvier 1910

CAISSE CENTRALE et SUCCURSALES	Versements : Nombre	Versements : Francs	Remboursements : Nombre	Remboursements : Francs
Roubaix (Jacquart)	457	10	96	11 [illegible]
Roubaix (Pennel)	915	18	826	94.[illegible]
Roubaix (Hutin)	516	40	1.[illegible]	1.[illegible]
Lannoy	84	6	70	4.[illegible]
Croix	43	3	16	1.[illegible]
Wattrelos	84	8	20	6.[illegible]
Ascq	21	1	11	[illegible]
Totaux	1291	91	[illegible]	84.[illegible] 60

Administrateurs du mois de janvier 1910

A Roubaix : MM. A. Nedonsel, L. Prus, G. Mazure, A. Boussemart, J. Collot, V. Dupont, A. Fournier, Ch. Masurel, L. Meillassous, A. Voreux. A Lannoy : M. Ed. Deffrennes. — A Croix : M. L. Lepers. — A Wattrelos : M. Hien-Seynaeve. — A Ascq : M. C. Salosse.

ainsi que pour les règlements d'intérêts sur les livrets.

Les remboursements partiels, dont le montant n'excède pas 500 francs, sont payés à vue (sans demande préalable), pendant les

ORDRE DE SERVICE. — La caisse est ouverte pour les versements et les remboursements, les jeudi et samedi de 9 à 10 h. 1/2 et le dimanche de 9 à 11 heures. Les opérations se font toutes simultanément.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, de 9 heures à midi, pour les demandes de remboursement et renseignements de toute nature, heures de séance (jeudi, samedi et dimanche matin), sur la simple présentation du livret par le titulaire ou son fondé de pouvoir, jusqu'à concurrence des fonds en caisse.

Le Caissier : SCHERPEREEL.

Institut du Dr VOET
SONSECOURS-PÉROUSES (Maladies-Obésité)
Hydrothérapie

WATTRELOS

Conférences. — Ce soir, à 8 h. 1/4, réunion du Cercle d'Etudes Saint-Maclou. Sujet traité : La Représentation Proportionnelle, par M. Julien Wicart.

— Jeudi, à huit heures, réunion de toutes les Œuvres de Jeunesse de la paroisse Saint-Maclou. Sont convoqués, tous les membres du Cercle Saint-Joseph, la Jeunesse Catholique, le Cercle d'Etudes Saint-Maclou, la « Wattrelosienne », les musiciens de l'orchestre, les membres de la Chorale Saint-Joseph. Outre les amusements variés que promet la Commission de la Jeunesse Catholique il y aura une superbe Tombola.

CROIX

Accident de travail. — An peignage Holden et Cie, une doubleuse, Camille Devildère, 22 ans, rue de la Vigne, à Roubaix, a été blessée au pied droit par la chute d'un pot. Douze jours de repos.

CROIX. — Naissance. — Henri D'Heygre, rue de la Consolation, 18.

Décès. — Jules Ruequet, 42 ans, place St-Martin, 2.

Grands Vins de Champagne de
SAINT-MARGEAUX ET Cie, REIMS

WASQUEHAL

Cercle d'Etudes. — Aujourd'hui, à 7 heures et demie du soir, au local des Œuvres, rue Michelet, 27, réunion du Cercle d'Etudes, 2e section. — Sujet intéressant.

WASQUEHAL. — Décès. — Georges Bouchery, 33 ans, quartier du Laurier.

CAPREAU

Le pont du Triez rendez-vous des apaches

Depuis quelque temps, les personnes seules ne peuvent plus passer le pont du Triez sans être accostées par des apaches, qui cherchent, sous divers prétextes, à les attirer à l'écart pour les dévaliser.

Il y a quatre ou cinq jours, un jeune homme de 17 ans retournait chez lui vers huit heures du soir ; au moment où il traversait le pont du Triez, il fut arrêté par plusieurs individus qui le menacèrent de lui faire un mauvais parti s'il ne lui donnait son argent. Le jeune homme, se voyant sans défense entre les mains de ces vauriens, leur laissa le contenu de son portemonnaie (4 fr. 50).

Il y a quelques jours encore, dans le même quartier, un homme simulant l'ivresse était étendu au milieu de la route.

Un passant, éclairé d'une lanterne et armé d'un revolver, examina l'individu.

Celui-ci, se voyant découvert, se sauva à toutes jambes en disant : « Heureusement que tu as un revolver, car sinon je te ferais ton affaire. »

Un autre jour, toujours dans le même quartier, au moment où les ouvriers revenaient du travail, plusieurs individus, accompagnés d'une femme, tirent des coups de revolver dans le baillis du canal (endroit tout à fait désert), la femme crie au secours comme si elle était blessée, afin d'attirer les passants. Heureusement, l'ouvrier témoin de cette scène retroussa chemin au plus vite jusqu'au pont du Blanc-Seau. Là, il rencontra plusieurs ouvriers, avec qui il fit la route jusque chez lui. Cette scène de meurtre était imaginée par les apaches pour attirer les passants et les dévaliser.

Vraiment, on ne se croirait pas dans un pays civilisé.

FLERS-BREUCQ

Cercle d'Etudes. — Demain soir, jeudi, à huit heures très précises, réunion de Cercle d'Etudes pour les membres de l'A. G. C. Sujet : L'Ecole sans Dieu.

FLERS-BREUCQ. — Du 11 janvier. — Décès. — Emile Tourilliez, 28 ans, rue Victor-Hugo.

ANNAPPES

Au Bureau de Bienfaisance. — Par arrêté préfectoral, M. Auguste Debrock, membre sortant d'exercice, est maintenu dans ses fonctions d'administrateur. M. Debrock sortira d'exercice le 31 octobre 1913.

GRUSON

Révision des listes électorales. — Par arrêté préfectoral, M. Achille Coppenolle est délégué pour la révision des listes électorales en 1910.

TOURCOING

Brûlé par de la fonte. — A la fonderie de M. Goblet, rue de la Tossée, M. Léon Dhooghe, 24 ans, rue de Gand, 256, en coulant de la fonte, a été brûlé au côté droit par un jet du métal en fusion.

Le docteur Delegrange a relevé une brûlure du second degré au niveau de la ceinture, sur une surface de douze centimètres carrés. Un repos de trois semaines a été prescrit au blessé.

Accidents de travail. — Léon Desreumeaux, 26 ans, trieur, rue des Omnibus, 12, en manœuvrant une balle de laine, s'est fait une entorse du poignet droit. Docteur Aerts ; repos de 15 jours.

— Ernest Lefébure, 45 ans, contremaître, rue de Mouvaux, en démontant un métier, a eu la main gauche contusionnée d'un coup de marteau. Docteur Guidez ; 15 jours de repos.

— Louis Roussel, 33 ans, laveur rue de Menin, en tombant s'est fait une distension du grand dorsal. Docteur Playoust ; repos de 12 jours.

— Auguste Strobbe, 15 ans, tisserand, rue Fin-de-la-Guerre, cour Davelose, s'est fait une grave contusion du genou droit. Docteur Verinesch ; repos de 15 jours.

Une agression nocturne. — M. Jules Lecoutre, infirmier, rentrant à l'hôpital dans la nuit de lundi, vers 11 heures, fut assailli à l'angle des rues Nationale et des Postrains, par deux individus qui le terrassèrent et lui portèrent des coups. Il en sera quitte pour des contusions.

Quant aux agresseurs : Noël Posters, 22 ans, apprêteur, rue des Longues-Haies, 216, à Roubaix et Henri Castelain, 26 ans, teinturier, rue de Roncq, 284, ils ont comparu devant M. Broux, commissaire de police, qui les a laissés en liberté après rédaction d'un procès-verbal pour coups et ivresse.

Un soldat se suicide sur la tombe de sa mère. — Mardi, à 2 heures 45 de l'après-midi, un ouvrier marbrier, travaillant au cimetière du Pont-de-Neuville, entendit un coup de feu. Il se rendit vers le lieu d'où était partie la détonation et vit un soldat étendu sur une tombe et ne donnant plus signe de vie. Il en avertit M. Castelin, conservateur, et M. Leclercq, garde du cimetière. M. Niéderst, commissaire de police, ne tarda pas à arriver à son tour.

Le soldat dont le cadavre gisait sur le sol du terrain commun, a été identifié grâce aux papiers qu'il portait dans la poche de sa capote.

C'est un nommé Henri Pottier, né à Mouvaux le 26 septembre 1888. Engagé pour trois ans, il venait d'être réformé, après un an de service, ainsi qu'en témoignait un certificat de réforme du major du 33e d'infanterie, en garnison à Arras. Une feuille de colis postal de 0,85 centimes et une lettre du capitaine de sa compagnie indiquaient qu'il devait, le plus tôt possible, renvoyer au corps ses effets militaires.

Henri Pottier, dont le père est marchand de charbon, à l'angle des rues de Calais et de Mulhouse, s'est suicidé sur la tombe de sa mère, morte il y a un an.

Le corps du suicidé, dont la cervelle sortait par la tempe gauche où avait porté le projectile, a été transporté à la morgue de l'hôpital.

Extradé. — Les autorités belges ont remis aux gendarmes de Tourcoing, dans l'après-midi de mardi, Gaston-Georges Duflos, 31 ans, voyageur de commerce, recherché par le Parquet de Lille depuis le 27 novembre dernier, pour abus de confiance. Duflos sortait de la prison de Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING
du 11 janvier

Naissances. — Ducourant Marie, rue Nationale, 122. — Sinaeve Gustave, rue du Pont-de-Neuville, 206. — Vanhoenacker Céline, rue du Bois, 118. — Ladsous Jean, rue de l'Ermitage, 8. — Delattre Ernest, rue Blanche-Porte. — Declercq Marthe, rue Saint-Roch, 51.

Décès. — Vercambre Amélie, 50 ans, s. p., rue Nationale, 122.

HALLUIN

La grève du lainage. — Aucune détente ne s'est produite. Les patrons refusent absolument d'entrer en pourparlers avec les délégués du syndicat.

Les Conscrits de la classe 1909 sont au nombre de 134.

L'Etat-Civil a enregistré en 1909 488 naissances, 145 mariages, 271 décès.

HALLUIN. — Du 11 janvier. — Naissances. — Rampelberg Hubert, rue du Tissage. — Hernou Adrienne, rue de Lille.

Mariage. — Noël Redonne, 23 ans, préposé des douanes, et Alice Kerkhove, sans profession.

Décès. — Paulina Beke, 76 ans, rue Saint-André.

LINSELLES

Avis. — Le Maire de Linselles rappelle aux intéressés qu'aux termes de l'article 6 de l'arrêté municipal du 5 décembre 1889, approuvé par arrêté préfectoral du 7 décembre même année, le marché se tient sur la place de la Mairie, le vendredi de chaque semaine.

Tous les autres jours de la semaine, il est interdit aux colporteurs d'installer leurs marchandises soit sur la Place, soit autour de l'église, soit dans les rues.

L'accident de la filature Henniion. — L'état de Madeleine Hespel qui s'était aggravé ces jours derniers, s'est sensiblement amélioré. La fièvre est tombée, l'amputation du bras doit ne devra pas probablement avoir lieu.

Accident de travail. — M. Désiré Mille, ouvrier de la filature de MM. Henniion, à la Vignette, a eu la main droite prise dans les peignes de son métier et a eu la main fortement endommagée. M. le docteur Bonenfant lui a prescrit un repos de 15 jours.

LINSELLES. — Du 11 janvier. — Naissance. — Lucie Dutboy, rue de La Bassée.

Mariages. — Georges Descampe, 35 ans, tisserand et Marie Dhalluin, 33 ans, ménagère. — Paul Héquette, 27 ans, tisserand, et Julie Delebarre, 22 ans, tisserande.

Décès. — Charles Wagnon, 77 ans, sans profession.

RONCQ

Les Conscrits de la classe 1909 sont au nombre de 71 ; ils étaient 49 en 1908.

Procès-verbal. — Un ramasseur, Henri Simion, 40 ans, demeurant sentier des Morts, étant en état d'ivresse, passait rue de Lille, hier soir, vers minuit. Par ses cris il réveilla la plupart des habitants. Le garde champêtre Dhalluin le conduisit au violon et lui dressa procès-verbal.

Contravention a été dressée par le garde champêtre Dhalluin à François Derommelaere, 50 ans, tisserand, rue des Chats-Huants, pour ivresse publique.

RONCQ. — du 11 janvier. — Mariage. — Albert Lecomte, monteur à Tourcoing et Louise Gourdin, s. p.

Naissances. — André et Andrée Vandevoudèle, sentier de Linselles.

MOUVAUX

Une tentative de vol à l'église Saint-Germain. — Depuis quelques jours déjà, M. A. Clabaut, sacristain, avait remarqué l'allure suspecte de quelques gamins auprès de la Crèche... ils étaient trop pieux... De plus, le tronc de la Crèche fut souvent trouvé vide.

Le sacristain avertit M. le curé, qui lui demanda de faire le guet. A deux reprises déjà M. Clabaut avait surpris les gamins, mais ils avaient réussi à se sauver.

Mardi matin, le sacristain, blotti dans la chapelle des fonts baptismaux, à l'heure où l'église est ordinairement vide, aperçut les mêmes rôdeurs. Il les laissa faire. Pendant que l'un, nommé D..., faisait le guet à la porte, l'autre, nommé B..., ses sabots à la main, s'avançait pieusement... vers la Crèche. Il tenait en main le tronc des offrandes, quand le sacristain lui tomba sur le dos.

M. le curé fut aussitôt averti, et on enferma le prisonnier dans la cave, pendant qu'on allait prévenir la police. Le garde Pluquet arriva et conduisit le jeune escroc au violon.

Si jeune encore — il n'a que 13 ans — et déjà si vicieux !

Après le dîner, la mère du petit voleur vint trouver M. le curé de Saint-Germain et lui faire ses excuses. Devant les instances larmoyantes de cette femme, à genou, M. le curé permit à la justice de relâcher le coupable, dans l'espoir que la leçon profitera.

Réunion. — Mercredi soir, à huit heures et demie, réunion des jeunes gens qui voudront donner leur nom pour l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole libre.

DÉPÊCHES de la NUIT

M. MILLERAND A LYON

M. Millerand, ministre des Travaux publics, est arrivé mardi après-midi à Lyon par le rapide de 2 heures 21. Il a été reçu sur le quai de la gare par le président de la Chambre de Commerce Gourd, et Justin Godard, député du Rhône, M. Maurrin, directeur de la Compagnie P. L. M., Espert, directeur des postes, Gourju, ancien sénateur ; M. Lutaud, préfet du Rhône.

A 7 heures eut lieu un dîner à la Chambre de Commerce.

LA NEUTRALITÉ SCOLAIRE

Une nouvelle interpellation vient d'être déposée par M. Lefas, député progressiste de Fougères, sur le respect de la liberté d'opinion des instituteurs et de la neutralité dans les écoles publiques. Elle a été jointe à celles qui ont déjà été incorporées à la discussion générale du budget de l'instruction publique.

Au Quartier-Latin

Paris, 11 janvier. — Le cours de M. Nicolas a été troublé et finalement arrêté par les étudiants au nombre de 250 environ. Les étudiants ont jeté des projectiles divers sur le professeur. La sortie s'est effectuée sans incident grave.

Pour les agents blessés

Paris. — Le préfet de police a reçu dans la soirée, pour la veuve de l'agent Deray et pour les agents blessés dans la soirée du 8 courant, 50 francs du comte Beauregard, 50 francs de Mme Delie et 100 fr. de M. Georges Rivollet.

Protection des agents

Paris, 11 janvier. — A la suite de la tuerie de la rue Audry-Leboucher, le Préfet de police a pris la décision suivante : Les agents de service à l'avenir sont autorisés à faire usage de leurs armes chaque fois qu'ils se trouveront en cas de légitime défense.

Détournement à l'arsenal de Toulon

Toulon. — Certains confrères mènent grand bruit sur une affaire de détournement commis à l'arsenal maritime.

D'après les investigations du contrôleur de la marine Bigeard, il semblerait que l'affaire a été démesurément grossie. Il n'y aurait pas eu de malversations commises au préjudice de l'Etat.

D'autre part, le bruit court qu'on essaie d'étouffer l'affaire en raison du grand nombre de personnes compromises ; mais on ne sait rien de certain à ce sujet. Il faut attendre la fin de l'enquête du contrôleur Bigeard.

Le fils d'un général de division arrêté

Toulon. — Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, le matelot Herlet, appartenant au cuirassé « Patrie », était assassiné à coups de couteau au quartier réservé. Parmi les trois matelots arrêtés, après l'enquête du parquet maritime, se trouve le fils d'un général de division, exerçant un commandement dans la région de Paris.

Le père est accouru immédiatement à Toulon et a eu, hier matin, avec son fils une émouvante entrevue à la prison maritime.

Ce jeune homme avait été obligé de s'engager à cause de sa mauvaise conduite.

UN BIPLAN SAISI

Boulogne-sur-Mer. — Un élève aviateur anglais, Arthur Seymour, n'ayant pas rempli ses engagements au cours de la saison estivale dernière à Paris-Plage, le Comité des fêtes fit saisir son biplan Voisin. L'appareil a été mis en vente hier par Me Lemaître, huissier.

Officiers fumeurs d'opium

Toulon. — M. Brichet, commissaire central, a fait une descente de police dans une fumerie d'opium installée dans un appartement meublé, rue Nationale. Le matériel des fumeurs a été saisi. De nombreux officiers de terre et de mer, surpris dans la fumerie, ont été signalés aux autorités maritimes.

La terre tremble en Provence

Marseille, 11 janvier. — Une nouvelle secousse de tremblement de terre a été ressentie, à huit heures, hier soir, à Lambesc.

La population a été très émotionnée.

On ne signale aucun accident de personne.

Tous nos lecteurs nous citent : Rien de meilleur que le Chocolat Delespaul-Havez. C'est vrai.

Accident de chemin de fer EN ESPAGNE

Saragosse. — Un grave déraillement s'est produit aujourd'hui à Jubera, sur la ligne de Saragosse à Madrid. Deux employés ont été tués et plusieurs grièvement blessés.

Mouvement diplomatique italien

Rome. — Le Roi a signé hier un mouvement diplomatique important, dans lequel se trouvent les nominations suivantes :

M. Sonnino, ambassadeur à Londres, est nommé à Paris, en remplacement de M. Tittoni, qui a été mis en disponibilité sur sa demande.

Le marquis Imperiali, ambassadeur à Constantinople, est nommé à Londres.

LE MINISTÈRE TURC

Constantinople. — Le sultan a conféré hier le rang de vizir, avec le titre de pacha, à Hakki-bey, qui continue ses pourparlers pour la formation de son Cabinet.

La Question Crétoise

Londres. — Voici le texte de la note envoyée aux quatre puissances protectrices de la Crète par le gouvernement turc :

Malgré les assurances formelles répétées des quatre puissances protectrices, au sujet du maintien des droits souverains ottomans sur la Crète, les nouvelles autorités crétoises prêtèrent le serment d'allégeance au roi de Grèce et la Chambre crétoise décréta d'appliquer le Code hellénique dans l'île de Crète.

La Sublime Porte proteste énergiquement contre la violation des droits souverains du sultan. Cette attitude illégale des autorités provisoires de la Crète constitue un défi et un acte d'insubordination déterminé, non seulement à l'égard du gouvernement impérial, mais aussi à l'égard des puissances protectrices de l'île de Crète.

L'Incident Franco-Turc EN TRIPOLITAINE

Un journal du matin a publié une dépêche de Constantinople annonçant le complet règlement de l'incident franco-turc, et annonçant également que la France n'avait pas fait parvenir auprès de la Porte une demande de reconnaissance de notre protectorat sur la Tunisie.

Nous sommes en mesure de déclarer que ces nouvelles sont inexactes et que l'ambassadeur de France à Constantinople a reçu les instructions les plus précises pour déclarer au gouvernement turc que la France entendait non seulement obtenir le règlement immédiat de l'incident survenu dans le Sud tunisien, mais encore un règlement définitif de toutes les questions relatives à la reconnaissance du protectorat français sur la Tunisie.

Le gouvernement français n'admettra donc, sous aucune forme, les réclamations des autorités turques de la Tripolitaine.

D'autre part, le gouvernement veut obtenir de la part de la Turquie des garanties formelles contre le renouvellement de pareils incidents et obtenir, notamment, du gouvernement turc la reconnaissance de la nationalité tunisienne pour nos protégés : soit en territoire turc, plusieurs Tunisiens ayant été arrêtés en territoire turc et jugés comme nationaux turcs.

BOURSE DE BRUXELLES

DU 11 JANVIER 1910

FONDS D'ETAT PROVINCES VILLES	Ouvert	Clôture
Rente 3 % 2e série	— —	96 —
Bruxelles 1902, 2,50 %	— —	106 —
Bruxelles 1905, 2 %	— —	95 —
Anvers 1887, 3,50 %	100 50	100 —
Anvers 1909, 2 %	— —	96 —
Gand, 2 %	— —	78 85
Liège 1860 3 %	— —	— —
Liège 1897 2 %	80 25	81 —
Liège 1905 2 %	— —	— —
Congo loin	— —	— —
CHARBONNAGES		
Aiseleur (3 novembre 1909)	3000 —	3050 —
Andrimes (30 septemb. 1909)	1077 —	1078 —
Berniaart (1er avril 1909)	790 —	700 —
Bois-d'Avroy (1er avril 1909)	1215 —	1205 —
Bois Saint-Ghislain, act. pr.	— —	— —
B.-S. Lambusart (3 nov. 1909)	— —	— —
Borinage Central (17 oct. 09)	— —	— —
Charbon. belge (15 avril 1909)	— —	540 —
Chevalière à Bour (1er mai 09)	— —	1945 —
Cie Furstemberg p., 1er mai 09	144 50	145 —
Cie Furstemberg n., 1er mai 09	59 —	58